



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 16.03.2026 et en raison d'exécuter des travaux de pose d'une piscine, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Windhof devant la maison n° 12, ceci pour le mardi 31.03.2026 de 9h00 jusqu'à 12h00.

Art. 1 : Le mardi 31.03.2026 de 9h00 jusqu' à 12h00, la circulation dans la rue de Windhof à Goetzingen à la hauteur de la maison n° 12 sera réglementée comme suit :

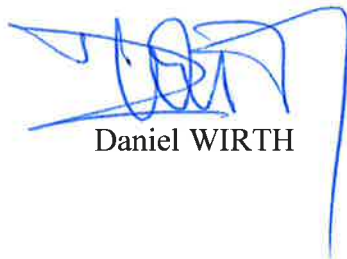
- a) rétrécissement de la chaussée (pendant les travaux de pose de la piscine) ;
- b) fermeture partielle du trottoir ;
- c) interdiction de stationner des deux côtés de la rue.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 16.03.2026

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

La Secrétaire f. f.,



Nathalie REINERTZ